

République Française



VILLE DE MELUN

Le Maire de la Ville de Melun

N° 2021.58

**REGIE MEDIATHEQUE
BIBLIOTHEQUE**

AVENANT N°5

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération 2020.07.5.60 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 et notamment le 7 autorisant le Maire à modifier les régies comptables nécessaires aux Services Municipaux ;

VU la délibération 2021-06-28-94 en date du 30 juin 2021 concernant l'organisation par la Ville de Melun d'une vente aux usagers des jeux vidéo exclus des collections du réseau des Médiathèques de Melun ;

VU la délibération 2021-06-29-95 en date du 30 juin 2021 portant sur l'ouverture d'un laboratoire de fabrication numérique dit « Fab Lab » à la Médiathèque et permettre la revente sur place aux utilisateurs de tous les consommables nécessaires à la création numérique ;

VU la Décision du 4 mai 2004 instituant une régie de recettes pour la Médiathèque bibliothèque ;

VU l'avis conforme de Monsieur le Trésorier Principal en date du 26/7/2021

Hôtel de ville - 77011 Melun cedex
Tél : 01 64 52 33 03 - Télécopie 01 64 52 74 48

Adjoint au comptable public
Inspecteur des Finances publiques.

Yvan BAUDIN

CONSIDERANT que la vente de jeux vidéo en exécution de la délibération du 2021-06-28-94 va générer des encaissements qu'il y a lieu de prendre en charge dans le cadre de la régie de recette instituée à la Médiathèque Astrolabe ;

CONSIDERANT l'ouverture d'un laboratoire de fabrication numérique dit « Fab Lab » au sein de la Médiathèque Astrolabe et la vente de tous consommables nécessaires à la création numérique au sein du « Fab Lab » en exécution de la délibération 2021-06-29-95 va générer des encaissements qu'il y a lieu de prendre en charge dans le cadre de la régie de recette instituée à la Médiathèque Astrolabe ;

DECIDE :

Article 1er : La régie encaissera le traitement de la revente de jeux vidéo sortis des collections du réseau des Médiathèques dans le cadre des opérations de désherbage ainsi que la revente des consommables nécessaires à la création numérique au sein du « Fab Lab »

Article 2 : fixe la liste des prestations comme suit :

Consommables « Fab Lab »

Sac tote-bag nu
Sac tote- avec logo
Badge épingle de 25mm
Lot de 2 badges épingles de 37mm
Lot de 2 badges épingles de 50 mm
Badge aimanté de 37mm
Badge aimanté de 50mm
Feuille vinyle thermocollante 30x25 cm
Feuille velours thermocollante 34x25 cm
Filament pour impression 3D
Filament pour impression 3D flexible

Revente jeux vidéos

Article 3 : Les autres dispositions de la régie sont inchangées.

Article 4 : Monsieur le Maire de Melun, et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à MELUN le, 29 JUIL. 2021
Le Maire,


Louis Vogel